



2024/

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

---

### DÉCISION N°2024/290 Du lundi 18 novembre 2024 Fixant les modalités de réforme et de sortie des inventaires physique et comptables du matériel terrestre à moteur

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'état du véhicule de type Renault Mégane immatriculé EV-784-AP,

**VU** l'état du véhicule de type Renault Clio immatriculé BG-828-VG,

**CONSIDÉRANT** que les véhicules à moteur précisé dans cette décision sont devenus inutilisables pour la ville et qu'il convient de les réformer,

---

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De réformer les 2 biens suivants :

Le véhicule à moteur de type Renault Mégane immatriculé : EV-784-AP a donné lieu au remboursement de la somme de 8 616,00 € TTC par l'assurance PILLIOT, rue de Witternesse, 62921 Aire-sur-la Lys, en vue de sa destruction.

Le véhicule à moteur de type Renault Clio immatriculé : BG - 828 - VG a été cédé pour destruction à la société ALLO CASSE AUTO 37, Quai de l'industrie, 91200 ATHIS-MONS.



2024/

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 18 novembre 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 02 DEC. 2024

Publié le : 02 DEC. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

